

Annexe 4: Travail de master: schéma

ENONCE THEORIQUE DE MASTER	PROJET DE MASTER
<p>1. Professeur-e responsable de l'énoncé théorique Tout-e professeur-e ENAC, incluant tous les professeur-e-s SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (<i>Annexe 1</i>).</p> <p>Le/la professeur-e responsable de l'énoncé théorique fait obligatoirement partie du groupe de suivi du projet de master, soit comme directeur-trice pédagogique, soit comme professeur-e.</p> <p><i>* Les professeur-es hôtes sont exclu-e-s du PDM.</i></p>	<p>1. Directeur-trice pédagogique les professeur-e-s SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (voir <i>Annexe 1</i>).</p> <p>2. Professeur-e Tout-e professeur-e ENAC, incluant tous les professeur-e-s SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (<i>Annexe 1</i>). Un de ces deux professeur-e-s est architecte.</p> <p>3. Maître EPFL Tout-e enseignant-e EPFL (assistant-e, assistant-e-doctorant-e, professeur-e -"ordinaire", "associé-e", "assistant-e", "titulaire" ou "MER" - collaborateur-trice scientifique), au bénéfice d'un contrat à l'EPFL durant toute la durée du projet de master.</p> <p><i>* Les professeur-es hôtes sont exclu-e-s du PDM.</i></p>
EVALUATION DE L'ENONCE	EVALUATION DU PROJET
<p>1. Professeur-e responsable de l'Enoncé théorique 2. Observateur-trice</p> <p>Le/la professeur-e responsable de l'énoncé théorique est responsable de la note. L'observateur-trice est l'autre professeur-e du groupe de suivi. Il/elle s'assure du bon déroulement de l'examen.</p>	<p>1. Professeur-e (Directeur-trice pédagogique) 2. Professeur-e 3. Candidate_1 4. Candidate_2</p> <p>Un-e candidate est un-e professeur-e SAR désigné-e par la coordination (tous les professeur-e-s de l'<i>Annexe 1</i>).</p> <p>5. Expert-e extérieur-e Choisi-e, nommé-e par la section et affecté-e par la coordination.</p> <p>*** Le/la Maître EPFL participe à l'examen oral de l'étudiant-e. Il/elle peut assister, d'entente avec le/la Directeur-trice pédagogique, aux délibérations à huis clos.</p>